

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

10 février 2020

- 1. Le contexte économique international et national**
- 2. La Loi de Finances 2020**
- 3. Les comptes prévisionnels 2019 de la CCVCC**
- 4. Une prospective financière de la CCVCC 2020-2025**
- 5. Les orientations budgétaires 2020 de la CCVCC**

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :
 - « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.
- Il doit être présenté devant l'organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget primitif

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL



La conjoncture internationale est dominée par de nombreuses incertitudes et des tensions, notamment commerciales

	Croissance (% PIB)		
Source OCDE	2018 (e)	2019 (p)	2020
France	1,7%	1,32%	1,2%
Allemagne	1,5%	0,6%	0,4%
Zone Euro	1,9%	1,2%	1,1%
Royaume Uni	1,3%	1,2%	1%
Chine	6,6%	6,1%	5,7%
Etats-Unis	2,9%	2,3%	2%
Monde	3,6%	3,0%	3,1%

- La conjoncture mondiale connaît un fort ralentissement en 2019 et ce ralentissement a surpris par son intensité
- C'est le commerce mondial qui constitue la principale cause de cette croissance plus faible. Les pays exportateurs tels la Chine et l'Allemagne ont été particulièrement affectés.
- La zone Euro a subi plus fortement que d'autres zones le ralentissement mondial compte tenu du poids de l'Allemagne.
- Pour ce qui concerne les prochaines années, plusieurs risques dominant :
 - Après l'alerte de 2019, comment vont évoluer les relations commerciales entre les principaux pôles mondiaux ?
 - La croissance chinoise va-t-elle continuer sa décélération (anticipation d'une croissance à moins de 6% en 2020) ?
 - Quelle sera l'évolution des prix de l'énergie en 2020 après la décre de 2019 ?
 - Les risques financiers vont-ils se résorber ?
 - A l'échelle européenne, l'impact du Brexit est difficile à évaluer mais pourrait renforcer l'impact négatif du ralentissement mondial.



Les prévisions pour la France en 2019-2020 sont incertaines, dominées par l'impact des mesures prises par l'Etat depuis 2018 mais aussi par les répercussions de l'environnement mondial

- **Croissance :**
 - La croissance a subi une baisse en 2019, mais dans une moindre mesure par rapport à d'autres grands pays en raison de la moindre exposition au commercial mondial et des effets des mesures financières et fiscales prises en 2018 et en 2019 (baisse de la fiscalité notamment)
 - Les incertitudes sont toutefois fortes quant au niveau de l'investissement (assez dynamique en 2019) et à l'évolution du commercial mondial. La dynamique du pouvoir d'achat devrait se poursuivre, l'effet sur la consommation étant difficile à anticiper (fort taux d'épargne des ménages).
- **Inflation :**
 - L'inflation demeure faible (1% environ)
- **Chômage :**
 - La France connaît un niveau de chômage élevé par rapport à la moyenne de la zone Euro, malgré la baisse constatée dans la période récente. Une baisse du taux de chômage à 8,2% est anticipée (8,5% en 2019).
- **Taux d'intérêt :**
 - Les prévisions actuelles anticipent une légère remontée des taux longs (10 ans et plus). Les taux d'intérêt court terme (3 mois) devraient croître mais demeurer négatifs.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ **Le déficit public demeure élevé en 2019 en raison des mesures de relance décidées depuis fin 2018... et le contexte de ralentissement de l'économie en 2019 et 2020 associé à un contexte social tendu laissent peu de marges de manœuvre pour opérer une diminution du déficit de l'Etat et des comptes sociaux telle qu'espérée**

- Le déficit public s'est accru en 2019 du fait des mesures de relance décidées fin 2018, du ralentissement de la croissance et de changements comptables (transformation du CICE en exonérations de charges)
- Il faut noter que les collectivités locales génèrent un excédent de financement, ne pèsent que pour moins de 9% dans la dette publique globale alors qu'elles représentent environ 70% de l'investissement public... elles ont réalisé un effort d'investissement en forte augmentation en 2018-19, soutenant ainsi la croissance économique (dans le BTP tout particulièrement)
- Le redressement des finances publiques escompté en 2020 est questionné par l'Union Européenne en raison de prévisions de croissance considérées comme trop optimistes et de l'impact des mesures prises par l'Etat (sur son budget et sur les comptes sociaux)

Besoin de financement % PIB (prév. Etat PLFI 2020)	2018	2019	2020
Etat	-3,1%	-3,6%	-3,1%
Organismes de Sécurité sociale	0,5%	0,5%	0,7%
Collectivités locales	0,1%	0,1%	0,2%
TOTAL (arrondi)	-2,5%	-3,1%	-2,3%

Le gouvernement souhaite que l'effort financier de redressement des finances publiques soit partagé entre Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités locales

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



Les collectivités locales ont démontré en 2018 une capacité à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement (+0,2%), respectant l'esprit de la loi de programmation des finances publiques (évolution des dépenses publiques locales limitée à 1,2% par an)... dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat (-10,9%)

- Le tableau- ci-contre doit être analysé avec prudence : il prend en compte les transferts de compétences entre départements et région (transport et développement économique principalement en 2017-18)
- L'année 2017 avait mis en évidence un redressement de l'investissement local après 3 années de baisse (+7%), redressement confirmé en 2018 (+6,5%)
- Malgré un recours accru à l'emprunt, le niveau d'endettement des collectivités locales a diminué, passant de 5 à 4,8 années (ratio encours de dette / épargne brute)
- Les premières données relatives à 2019 (Banque Postale) semblent montrer une faible évolution des dépenses de fonctionnement (+0,9% contre +2,1% pour les recettes) et un niveau d'investissement en hausse (+9,2%)

Volumes budgétaires des collectivités locales DGCL (2018 : données provisoires)	Dépenses de fct 2018	Taux d'évolution 2017-18 (2016-17)	Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+) 2018 (2017)
Bloc communal	92,4 Md€	0,1% (1,4%)	+1,4 (+0,7 Md€)
Départements	57,3 Md€	-0,8% (-0,2%)	0,98 (+1,2 Md€)
Régions	22,2 Md€	3,4% (10,3%)	-0,07 (-0,84 Md€)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



Principales dispositions de la Loi de Finances 2020 pour les collectivités locales

• Autres que la suppression de la taxe d'habitation

- Exonération de CET (CFE et CVAE) et de TFPB en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales isolées (entreprises de moins de 11 salariés et de moins de 2 M€ de CA) entre 2020 et 2023 – compensées à 33% par l'Etat
- Exonérations de CET et TFPB en faveur des entreprises situées dans des communes ayant conclu une convention d'une opération de revitalisation de territoire » (et ayant un revenu médian par unité de consommation inférieur à la médiane nationale », entre 2020 et 2023
- Révision des valeurs locatives des habitations : collecte des loyers 2023, rapport du gouvernement en 2024 et mise en œuvre à compter de 2025
- Evaluation des locaux commerciaux : simplification de l'évaluation (charge allégée pour les Commissions locales et révision biennale des coefficients de localisation)
- Report à 2021 de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

• Dotations et autres concours financiers de l'Etat :

- Enveloppe globale de DGF stable (26,9 Mds€)
- Croissance des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine), stabilité de la dotation nationale de péréquation (DNP)
- Baisse de la DCRTP (compensation réforme de la TP)
- Baisse de la dotation forfaitaire de certaines communes (en fonction de leur potentiel financier, et jusqu'à 2% des recettes de fonctionnement retraitées)
- Baisse de la dotation de compensation des EPCI (environ -2% - décision à prendre par le CFL début 2020)
- Baisse de la compensation du versement transport lié au seuil de 11 salariés (-45 M€)

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants LFI 2020
DGF globale (hors régions)	26,9 Mds€
Dotations de péréquation communes (DSU, DSR et DNP)	4 686 M€ (+180 M€)
DCRTP	2 932 M€ - (-45 M€)
DSIL et DETR	1 616 M€ (stable)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSU : dotation de solidarité urbaine

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : donation nationale de péréquation

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DCUSTP : dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle

DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



Principales dispositions de la Loi de Finances 2020 pour les collectivités locales

- La mise en œuvre d'une suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales d'ici 2023
 - Cette suppression sera mise en œuvre en deux étapes : 2020 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à un certain niveau et 2023 pour les autres contribuables (au titre des résidences principales)
 - La compensation accordée aux collectivités locales sera :
 - La taxe foncière bâtie du département pour les communes
 - Une part de TVA pour les EPCI à fiscalité propre (et les départements qui perdent la taxe foncière bâtie)
 - Une nouvelle taxe d'habitation sera mise en œuvre en 2023, appliquée aux seules résidences secondaires et aux logements vacants.
 - La compensation sera calculée sur la base des taux 2017
 - Les communes et EPCI n'auront pas la possibilité de faire évoluer leur taux de taxe d'habitation avant 2023.
- La compensation versée aux EPCI et aux communes :
 - Les EPCI percevront une compensation dont le montant sera exactement calculé en fonction de la perte de recette sous la forme d'une part des recettes nettes de TVA perçues par l'Etat. Pour les EPCI, cette compensation pourrait se révéler dynamique (les recettes de TVA ont évolué depuis 10 ans de 2,5 à 3% par an en moyenne)... mais les EPCI perdront le pouvoir de voter le taux de cette taxe.
 - En revanche, chaque commune se voyant transférer la taxe foncière bâtie perçue par le département sur son territoire, ce montant sera soit supérieur, soit inférieur au produit de taxe d'habitation perdu... c'est un coefficient correcteur qui opérera l'ajustement.

Quelques données sur la fiscalité des communes et EPCI (DGCL, en M€)	Produit 2018	Progression moyenne 2017-18
Taxe d'habitation	22 767	2,2% (effet taux : 0,3%)
Taxe sur le foncier bâti	19 134	3,1% (effet taux 0,9%)
Impôts économiques (CFE et CVAE essentiellement)	14 027	1,3% (effet taux pour la CFE : 0,5%)

Ces données mettent en évidence l'enjeu lié à la suppression de la taxe d'habitation pour le « bloc communal » (communes et EPCI)

Les valeurs locatives seront revalorisées de 0,9% en 2020 (la règle d'actualisation est suspendue en 2020, basée qu'elle était sur l'inflation constatée en année n-1)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

L'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour la CCVCC

• Etat des lieux CCVCC :

- **La taxe d'habitation des résidences secondaires représente en moyenne 13,1% du total des bases (2018 – 14,3% des locaux) :** la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales aboutira à supprimer 86,9% des bases de TH
- La suppression de la TH des résidences principales interviendra entre 2021 et 2023 pour les contribuables non exonérés en 2020.
- Pour la CCVCC, le remplacement de la taxe d'habitation par une part de TVA sera ambivalent : perte d'autonomie fiscale (moindre pouvoir fiscal) mais recette de remplacement dynamique et qui ne peut être inférieur à la perte de recette initialement calculée (2,9% en moyenne sur 10 ans)
- **L'impact majeur concernera le financement des services publics : seuls les propriétaires pourront être mis à contribution sur le plan fiscal** pour financer les nouveaux services publics communaux ou intercommunaux
- **Impact indirect : la taxe Gemapi mise en place à compter de 2020 ne sera pas financée par les contribuables de taxe d'habitation / rés.principales**

données DGFIP 2018	Part des RS dans les bases	Part des RS dans les locaux
ANGE	15,5%	15,7%
CHATEAUVIEUX	35,5%	24,6%
CHATILLON-SUR-CHER	15,3%	16,2%
CHEMERY	16,7%	13,2%
CHISSAY-EN-TOURAIN	14,8%	19,5%
CHOUSSY	16,4%	17,8%
CONTRES	5,8%	7,5%
COUDES	12,6%	11,3%
COUFFY	16,9%	18,1%
FAVEROLLES-SUR-CHER	11,0%	8,7%
FEINGS	9,5%	8,5%
FOUGERES-SUR-BIEVRE	8,9%	9,7%
FRESNES	4,1%	6,0%
GY-EN-SOLOGNE	23,5%	20,6%
LASSAY-SUR-CROISNE	23,7%	15,1%
MAREUIL-SUR-CHER	13,7%	15,7%
MEHERS	14,8%	14,6%
MEUSNES	15,5%	17,2%
MONTHOU-SUR-CHER	18,7%	17,7%
MONTICHARD VAL DE CHER	12,0%	15,5%
NOYERS-SUR-CHER	10,5%	12,3%
OISLY	12,1%	13,2%
OUCHAMPS	13,9%	13,6%
PONTLEVOY	20,1%	16,9%
POUILLE	14,4%	15,3%
ROUGEOU	0,0%	0,0%
SAINT-AIGNAN	14,6%	15,7%
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	15,6%	15,7%
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	10,7%	12,3%
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	10,1%	12,9%
SASSAY	6,8%	5,4%
SEIGY	14,1%	16,1%
SELLES-SUR-CHER	13,2%	19,0%
SOINGS-EN-SOLOGNE	13,7%	9,3%
THENAY	12,8%	12,9%
THESEE	14,1%	16,8%
VALLIERES-LES-GRANDES	11,9%	11,7%
TOTAL	13,1%	14,3%

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

L'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour la CCVCC

- Le calendrier et les modalités de mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation 2019-2023



3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2019

➔ **Résultats budgétaires 2019 provisoires de la CCVCC (budget principal) : un excédent global important qui constitue un atout pour les prochaines années**

	Budget principal
Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	26 795 629
Dépenses de fonctionnement	23 813 192
A = Solde d'exécution de l'exercice	2 982 438
B = Résultat antérieur reporté (002)	8 732 729
C = A=B = Résultat de fonctionnement	11 715 167
Investissement	
Recettes d'investissement	6 290 856
Dépenses d'investissement	4 873 888
D = Solde d'exécution de l'exercice	1 416 968
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	154 807
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	1 571 775
Résultat global de clôture (C + E)	13 286 941
Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées - recettes certaines non comptabilisées)	
Dépenses	2 017 987
Recettes	332 720
Solde des RAR	- 1 685 267
Totaux	
A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	4 399 405
B+E = RESULTATS REPOTES	8 887 536
RESTES A REALISER	- 1 685 267
RESULTAT CUMULE	11 601 674

Résultat global de 13,3 M€ (sans les RAR) et 11,6 M€ (avec les RAR)

Dans ce résultat : 8,9 M€ de résultats reportés

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2019

Résultats budgétaires 2019 provisoires de la CCVCC : des ratios financiers excellents et en hausse par rapport à 2018

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2019/2025	2017	2018	2019
Produits de gestion	1,2%	26 567	25 770	26 698
Charges de gestion	1,7%	19 898	21 603	21 339
EBF	-1,7%	6 670	4 167	5 359
Résultat financier	-13,5%	-235	-190	-172
Solde des op. excep. (†)	17,1%	-1 392	-755	-1 287
CAF brute	-9,9%	5 043	3 222	3 901
Am. du capital de la de	-1,2%	803	795	769
"Ressources propres"	<am.Kal	4 955	2 758	3 340
CAF nette	-13,9%	4 240	2 427	3 132
Résultat fonct.	-18,3%	4 194	2 360	2 982
Résultat + report	-24,2%	11 353	11 872	11 715
Résultat global	-7,9%	12 053	12 027	13 287
Equilibre réel		OK	OK	OK
CAF brute / RRF (Taux de	15%	18,8%	12,3%	14,6%
Encours / CAF (en année	12 ans	1,6 ans	2,3 ans	1,7 ans
Encours / RRF (ratio sur	90%	30%	28%	25%
012 net / DRF	55%	13,8%	11,7%	12,3%

Les soldes de gestion sont très bons: CAF nette de 3,1 M€ (niveau des investissements annuels que la CC peut financer par autofinancement)

Le niveau d'endettement est faible (1,7 année)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2019

➔ **L'évolution des soldes de gestion 2017-2019 : en 2019, la diminution des charges de gestion a été accompagnée par une hausse des produits de gestion (évolution inverse de celle constatée en 2018)**

PublicImpact MANAGEMENT	2017	2018	2019	2017 / 2018	2018 / 2019
011 - Charges à caractère général	3 043	2 602	3 008	-440	405
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 375	3 018	3 017	-357	
014 - Atténuations de produits	6 123	6 654	6 416	531	-237
739211 - Attribution de compensation	6 592	7 569	7 160	978	-410
65 - Autres charges de gestion courante	766	1 760	1 738	994	-22
Charges de gestion	19 898	21 603	21 339	1 705	-264
013 - Atténuations de charges	232	215	79	-17	-136
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	907	807	844	-100	37
72 - Travaux en régie					
73 - Produits issus de la fiscalité	20 968	20 646	21 511	-322	865
74 - Subventions d'exploitation	4 420	4 062	4 228	-358	166
75 - Autres produits de gestion courante	41	39	36	-1	-4
Recettes de gestion	26 567	25 770	26 698	-798	928
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	6 670	4 167	5 359	-2 503	1 192

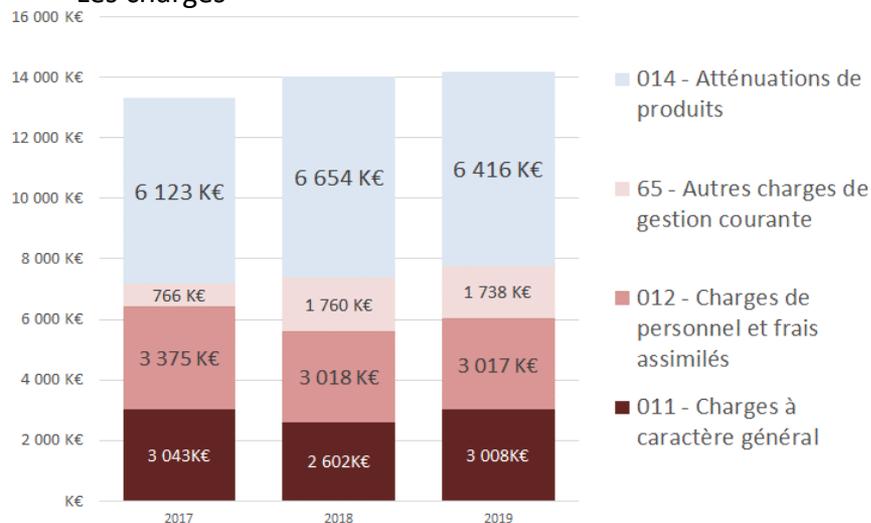
- Une stabilité des charges de gestion entre 2018 et 2019 : hausse des charges à caractère général mais stabilité des charges de personnel – baisse des reversements de fiscalité et des autres charges de gestion courante
- Une hausse des produits de gestion : cette hausse provient de la TEOM (reversée au SMIEEOM) et du FPIC / les dotations et participations ont également augmenté (subventions CAF) mais les dotations ont globalement baissé

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2019



L'évolution des soldes de gestion 2017-2019 : structure et évolution des charges et produits

Les charges



Les produits

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2019



➔ **L'évolution des soldes de gestion 2017-2019 : l'autofinancement a bénéficié de la hausse de l'EBF et de la baisse des charges financières... redressement limité par un résultat exceptionnel en baisse (produits exceptionnels en baisse)**

	2017	2018	2019
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	6 669 913	4 166 912	5 358 683
76 - Produits financiers			
66 - Charges financières	-235	-190	-172
6681 - Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques			
Solde des opérations financières	-235	-190	-172
77 - Produits exceptionnels	84	445	62
77 - Produits exceptionnels	335	599	62
775 - Produits des cessions d'immobilisations	-116	-77	
776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat			
7761 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	-95	-36	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	-40	-41	
67 - Charges exceptionnelles	-1 476	-1 201	-1 349
67 - Charges exceptionnelles	-1 687	-1 313	-1 349
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	211	96	
676 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement			
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		17	
Solde des opérations exceptionnelles	-1 392	-755	-1 287
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	5 043	3 222	3 901

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2019

➔ **L'évolution des soldes de gestion 2017-2019 : l'autofinancement net (CAF nette) a bénéficié de la hausse de la CAF et de la baisse du remboursement du capital de la dette**

	2017	2018	2019
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	5 043	3 222	3 901
1641 - Emprunts en euros	-601	-585	-551
1675 - Dettes afférentes aux METP et PPP	-202	-210	-218
Remboursement du capital de la dette	-803	-795	-769
Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)	4 240	2 427	3 132
Autres opérations	-849	-861	-918
Résultat de fonctionnement avant report	4 194	2 360	2 982

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

La dotation d'intercommunalité

- **L'évolution de la dotation d'intercommunalité évolution des critères de calcul des EPCI du Loir et Cher entre 2018 et 2019**
 - La CCVCC bénéficie de la réforme de la DGF en 2018 (hausse de 10% de la dotation par habitant en 2019)
 - La baisse du CIF n'est pas positive : ce critère pèse fortement dans le calcul (enjeu lié aux transferts de charges)

données DGCL	Popul.DGF 2019	Dot Interco/hab. 2019	Dot Interco/hab. 2018	Evol Dot/hab	Pot fiscal/hab 2019	CIF 2019	rappel CIF 2018	Evol CIF 2018-19
CC COEUR DE SOLOGNE	12332	10,1	9,2	10,0%	269,60	24,2%	24,6%	-0,4%
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONEST	36260	15,7	16,7	-6,2%	337,15	18,8%	18,5%	0,3%
CA DE BLOIS AGGLOPOLYS	111041	15,3	15,0	1,9%	492,42	36,1%	36,2%	0,0%
CC DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS	10425	21,1	21,1	0,0%	139,50	26,7%	26,5%	0,2%
BEAUCE VAL DE LOIRE	21131	22,6	23,8	-5,0%	191,21	36,3%	34,3%	2,0%
VAL-DE-CHER-CONTROIS	52021	15,4	14,0	10,0%	312,60	34,0%	35,7%	-1,6%
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS	58977	25,2	25,2	0,0%	326,84	41,0%	30,8%	10,2%
CC COLLINES PERCHE	7094	5,5	3,8	45,9%	231,67	52,2%	37,7%	14,5%
CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS	9721	22,4	24,0	-6,7%	147,03	29,1%	29,6%	-0,6%
CC DU GRAND CHAMBORD	21798	5,5	3,5	57,4%	402,73	36,0%	36,4%	-0,4%
CC LA SOLOGNE DES RIVIERES	12068	6,2	5,6	10,0%	323,14	26,7%	26,9%	-0,2%

- A noter que les autres dotations de l'Etat diminuent (dotation de compensation et compensation des pertes de bases (2019 : dernière année))

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Hypothèses prospectives – les enjeux de la prospective :

- **Des enjeux liés à des évolutions législatives :**
 - La loi LOM (mobilité / fin 2019) : décision à prendre en 2020 (transfert ou non de la compétence mobilité)
 - La loi engagement et proximité (décembre 2019) : elle permet une souplesse dans les compétences communautaires

- **Une dynamique fiscale retrouvée en matière économique (?) :**
 - CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : en 2020, évolution prévisionnelle de +22,8% (soit +568 k€) après plusieurs années de diminution
 - Le risque IFR de demeure (stockage de gaz) et l'évolution de la CFE est incertaine

- **Une année de transition concernant la suppression de la taxe d'habitation (impact =2021)**

- **La compétence GEMAPI :**
 - Une évolution certaine et forte des dépenses (compte tenu des enjeux sur le territoire de la CCVCC) : c'est le rythme précis de l'augmentation qui n'est pas connu
 - La taxe a été instituée en 2019 ; la CCVCC devra voter son produit en 2020 : ce produit ne sera assis que sur 3 taxes compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation (taxes foncières et CFE) – les taux de TH sont figés jusqu'en 2022 incluse

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Hypothèses prospectives

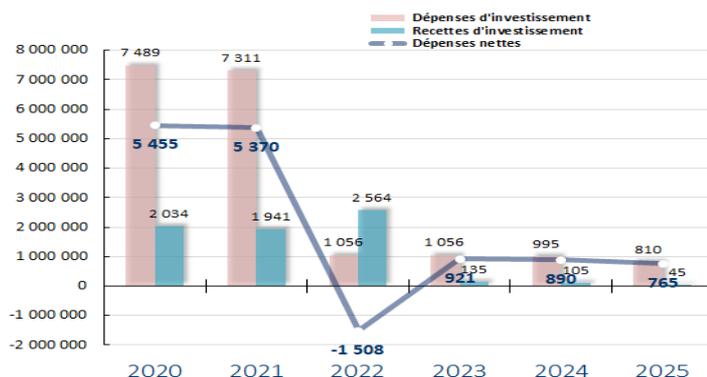
- **La programmation pluriannuelle des investissements et des projets**
 - La PPI a été actualisée sur la base des données connues : sont intégrés les projets lancés ou envisagés
 - Certains d'entre eux génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
 - Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique)
 - Liste des projets et actions envisagés : (les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la CCVCC)

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dépenses - assiette FCTVA	3 100 000	5 870 000	210 000	210 000	210 000	210 000
Subventions versées	2 051 000	1 291 000	746 000	746 000	685 000	500 000
Autres dépenses d'inv.	2 338 300	150 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total Dépenses	7 489 300	7 311 000	1 056 000	1 056 000	995 000	810 000
FCTVA	-	508 524	962 915	34 448	34 448	34 448
Subventions reçues	2 034 000	1 432 500	1 601 000	101 000	71 000	11 000
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
Total Recettes	- 2 034 000	- 1 941 024	- 2 563 915	- 135 448	- 105 448	- 45 448
Somme Investissement	5 455 300	5 369 976	- 1 507 915	920 552	889 552	764 552
Dépenses de fonctionnement	300 000	190 000	180 000	170 000	115 000	-
Total Dépenses	300 000	190 000	180 000	170 000	115 000	-
Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Total Recettes	-	-	-	-	-	-
Somme Fonctionnement	300 000	190 000	180 000	170 000	115 000	-



Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

Nom Programme	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
AIDE AUX LOGTS SOCIAUX	-	215 000	30 000	30 000	30 000	-	305 000
TECHNOPOLE AGRO	100 000	- 16 404	-	-	-	-	83 596
FONDS DE CONCOURS COMMUNES	1 249 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 749 000
CHER A VELO	720 000	1 561 891	-1 672 435	-	-	-	609 456
ETUDE PLUI	250 000	50 000	-	-	-	-	300 000
GIRATOIRE CHEMERY	- 335 000	-	-	-	-	-	335 000
PPRT STORENGY	451 000	-	-	-	-	-	451 000
MULTIACCUEIL MONTRICHARD	- 230 000	-	-	-	-	-	230 000
REFONTE SIGNALÉTIQUE CC	150 000	- 24 606	-	-	-	-	125 394
PLAN AIR CLIMAT	-	-	-	-	-	-	-
DISPOSITIF AMEL HABITAT	- 5 000	20 000	25 000	25 000	20 000	-	85 000
MOUS GENS DU VOYAGE	37 000	-	-	-	-	-	37 000
AIDE INVEST MATERIEL	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	-	375 000
INVEST RECURRENT	250 000	225 394	225 394	225 394	225 394	225 394	1 376 970
TRAVAUX AIRES ACCUEIL GDV	280 000	694 069	- 388 794	39 158	39 158	39 158	702 748
ETUDE DE DANGER	75 000	- 37 500	-	-	-	-	37 500
AMO PASSERELLE ST AIGNAN	50 000	-	-	-	-	-	50 000
ETUDE TRANSFERT EAU	26 300	-	-	-	-	-	26 300
CFA INTERCO	52 000	26 000	26 000	26 000	-	-	130 000
TRAVAUX VOIE ALBIZIA	700 000	- 114 828	-	-	-	-	585 172
PISCINE FAVEROLLES	1 000 000	1 835 960	- 328 080	-	-	-	2 507 880
SUBV SMIEEOM	200 000	200 000	-	-	-	-	400 000
AIDE INVEST IMMOBILIER	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
SUBV HOPITAL SELLES	160 000	160 000	-	-	-	-	320 000
Total	5 455 300	5 369 976	-1 507 915	920 552	889 552	764 552	11 892 016

Besoin de financement =
dépenses – recettes
d'investissement (si les
recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent
de financement)

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Focus sur le FPIC – droit commun et méthodes dérogatoires

	Droit commun	Dérogatoire 1	Dérogatoire 2
Entre CC et communes	En fonction du CIF (35,65% en 2018, 34,4% en 2019) = 454 k€ pour la CC / 865 k€ pour les communes	+ ou – 30% par rapport au droit commun Entre 318 et 590 pour la CC (ce qui induit pour les communes : entre 1 001 et 529 k€)	Libre
Entre communes	En fonction de l'insuffisance de potentiel financier par habitant	+ ou – 30% par rapport au droit commun En fonction de 3 critères énoncés par la loi : population, revenu moyen, potentiel fiscal ou financier + d'autres critères le cas échéant	Libre

Décision à prendre dans les 2 mois suivant la notification (juillet)



En l'absence de délibération



Majorité des 2/3 du conseil de la CC



Majorité des 2/3 du conseil de la CC + unanimité des communes
OU unanimité du conseil de la CC

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Stratégie financière prospective de la CCVCC

- **Le FPIC constitue un supplément de ressources pour le territoire : 1 319 k€ en 2018 et 1 315 k€ en 2019**
 - Ce montant global ne devrait pas varier de façon significative (peu de changement des périmètres intercommunaux)
 - La baisse du CIF (en lien avec la hausse des attributions de compensation) induit une diminution de la part reversée à la CC dans le cadre du droit commun

- **En 2020 et pour les années suivantes, la prochaine équipe communautaire devra construire une nouvelle stratégie financière :**
 - L'évolution des recettes issues du développement économique : un enjeu majeur... en lien avec les dépenses conjoncturelles ou structurelles de la CCVCC
 - La répartition des marges de manœuvre entre les projets communautaires et le soutien financier aux communes
 - L'utilisation ou non du levier fiscal (notamment pour financer la compétence Gemapi)
 - Pour les communes :
 - Le FPIC
 - La DSC (évolution des critères)
 - Les fonds de concours
 - De nouveaux transferts de compétences (enjeu aussi pour la CCVCC au travers du CIF qui en un an a baissé de 1,6 point) : réflexion nécessaire en 2020 autour de la compétence « mobilité » (cf. loi LOM votée en 2019)
 - La préparation dans les meilleures conditions des futurs transferts d'ores et déjà actés

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

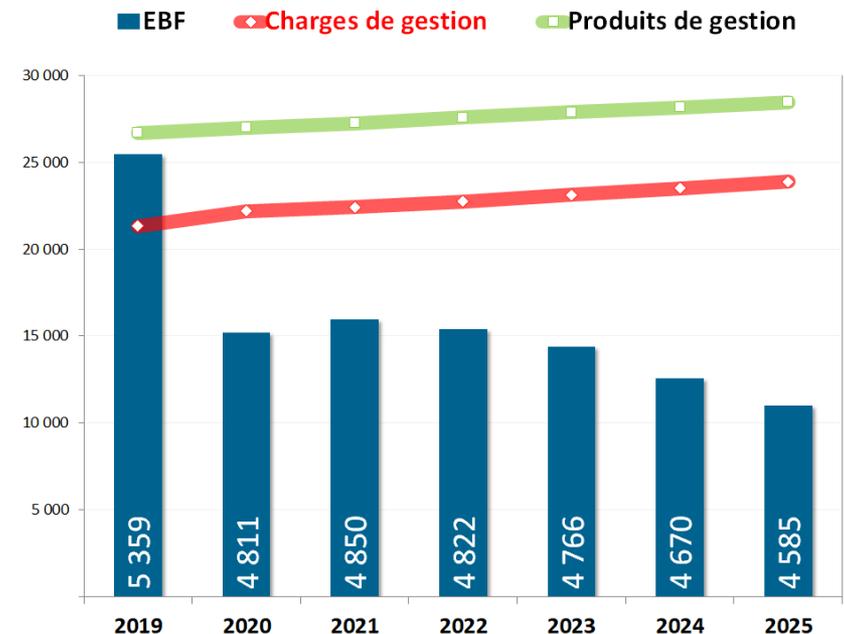
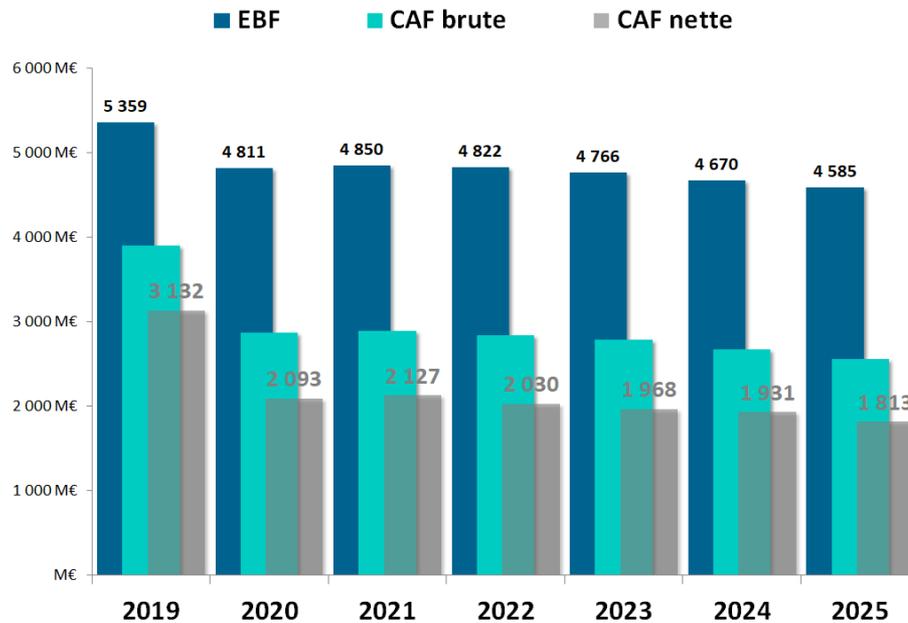
➔ Focus sur la compétence GEMAPI et ses modalités de financement

- La CCVCC a supporté ces charges à partir de 2018
- Une partie de ces charges ont été financée par les communes au travers de la diminution des attributions de compensation
- La CCVCC a instauré cette taxe en 2019
- La CCVCC peut voter un produit d'ici au 30 avril 2020
- La question se pose quant aux modalités de financement de la compétence à partir de 2020 :
 - Risque de voir les dépenses fortement augmenter mais peu de visibilité à ce jour
 - Quelle part des recettes sera financée par la taxe ? Quelle part financée par le budget général ?
 - Enjeu lié à l'instauration d'un budget annexe (afin de s'assurer simplement que la taxe est affectée à cette compétence)
- **Rappel concernant la taxe GEMAPI :**
 - La CCVCC vote un produit attendu
 - Cette taxe est supportée par les contribuables de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises
 - Ce sont les services fiscaux qui calculent les taux qui, assis sur ces quatre taxes, permettant d'obtenir ce produit attendu.
 - Le produit est réparti entre les quatre taxes au prorata de chacun dans le produit global perçu sur le territoire par la CCVCC, les éventuels syndicats et les communes.
- La suppression de la taxe d'habitation aura pour effet de modifier la répartition de cette taxe entre les différents impôts locaux (report de la part de TH sur les autres taxes)... aucune part de la taxe Gemapi de la CCVCC sera financée par les contribuables de la TH (au moins jusqu'en 2023 – taux de TH figés)

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

Les résultats des simulations

- La situation de la CCVCC demeure satisfaisante malgré la diminution des soldes de gestion (emprunt : 1 100 k€ / investissement : 18 700 k€)
 - FPIC de droit commun
 - Hausse des bases de fiscalité de 1% par an
 - Hausse modérée des charges courantes de fonctionnement (sauf montée en puissance de la contribution Gemapi +1,2 M€ d'ici 2025)
 - Hausse des charges exceptionnelles (budgets annexes) : +700 k€



3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025



Les résultats des simulations

- La situation de la CCVCC demeure satisfaisante malgré la diminution des soldes de gestion (emprunt : 1 100 k€ / investissement : 18 700 k€)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2019/2025	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de gestion	1,7%	26 698	27 007	27 258	27 573	27 895	28 177	28 464
Charges de gestion	1,7%	21 339	22 196	22 409	22 751	23 130	23 507	23 879
EBF	1,6%	5 359	4 811	4 850	4 822	4 766	4 670	4 585
Résultat financier	-13,3%	-172	-156	-139	-133	-97	-81	-81
Solde des op. excep. (hors cessi	17,1%	-1 287	-1 790	-1 820	-1 850	-1 881	-1 913	-1 946
CAF brute	-3,8%	3 901	2 865	2 891	2 839	2 787	2 675	2 559
Am. du capital de la dette	-1,1%	769	773	764	809	820	744	746
"Ressources propres"	<am.Kal	3 340	1 871	1 918	2 165	2 106	1 969	1 830
CAF nette	-4,7%	3 132	2 093	2 127	2 030	1 968	1 931	1 813
Résultat fonct.	-6,9%	2 982	1 871	1 918	1 870	1 811	1 674	1 535
Résultat + report	-18,7%	11 715	7 728	5 782	4 761	4 192	3 770	3 420
Résultat global	-11,3%	13 287	9 924	5 782	7 715	7 158	6 452	5 874
Equilibre réel		OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	14,6%	10,6%	10,6%	10,3%	10,0%	9,5%	9,0%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,7 ans	2, ans	2,1 ans	1,9 ans	1,6 ans	1,4 ans	1,2 ans

**La CAF nette :
capacité à
investir de
manière
autonome**

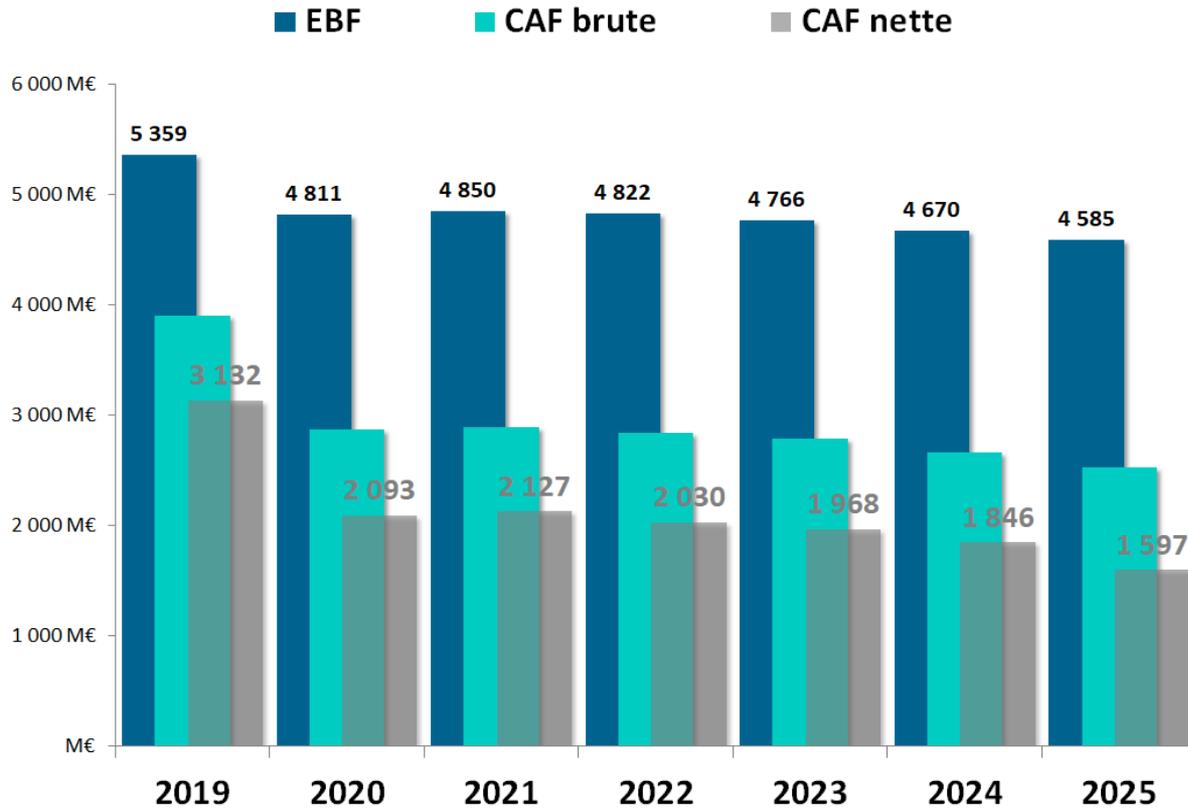


**L'encours de
dette en
années de CAF**



3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Une variante : l'impact d'un effort d'investissement de 10 M€ supplémentaires (un exemple : le centre de séjour = une première évaluation de 4,6 M€ de coût net en investissement)

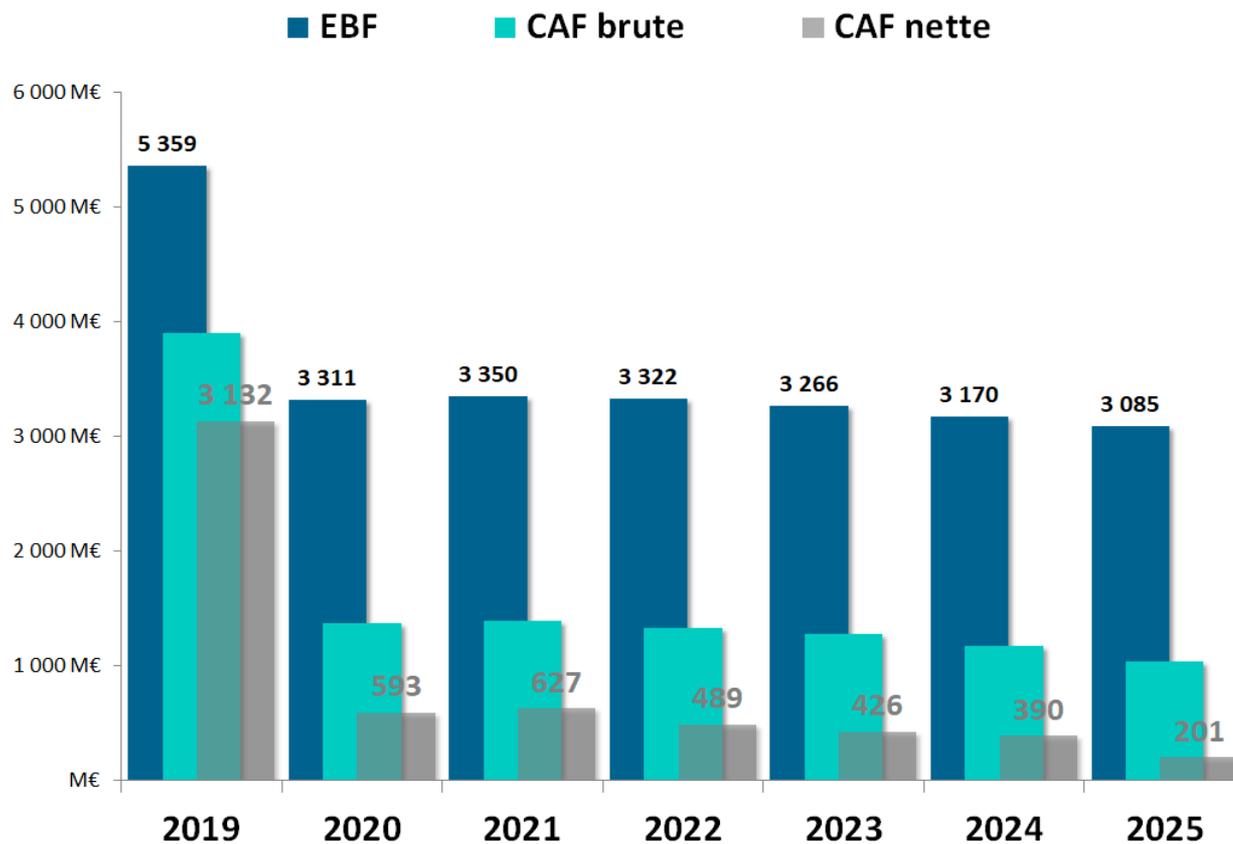


CAF nette de 1,6 M€ en 2025

Dette = 2,7 années de CAF en 2025

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Une variante : l'impact de charges de fonctionnement supérieures (charges de gestion internes ou reversements de fiscalité ou dynamique de contributions = +1500 k€/ an)



CAF nette de 0,2
M€ en 2025

Dette = 4,7 années
de CAF en 2025

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025



➔ Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : la CAF / hab (€/hab)

- Données DGFIP – budget principal et budgets annexes

	2014	2015	2016	2017	2018	év.	év.moy. 2014-2018	Moyenne 2014 / 2018
CC du Pays de Chambord	171	209	221	164	199	17%	4%	193
CA Blois-Agglopolys	139	105	128	113	112	-20%	-5%	119
CC des Collines du Perche	69	104	76	120	109	57%	12%	96
CC du Romorantinais et du Monestois	90	86	63	80	79	-13%	-3%	80
CC Val-de-Cher-Controis	80	102	105	113	73	-9%	-2%	94
CA Territoires Vendômois	53	47	75	89	61	14%	3%	65
CC de la Sologne des Etangs	72	49	99	83	47	-35%	-10%	70
CC Cœur-de-Sologne	55	51	50	43	37	-32%	-9%	47
CC du Perche & Haut Vendômois	28	30	29	44	33	18%	4%	33
CC de la Sologne des Rivières	7	13	5	32	15	103%	19%	14
CC Beauce Val de Loire	71	68	81	53	3	-104%	ns	54

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : **les dépenses d'équipement par habitant**)

- Données DGFIP - budget principal et budgets annexes

	2014	2015	2016	2017	2018	év.	év.moy. 2014-2018	moy.
CA Territoires Vendômois	75	57	127	197	176	134%	24%	126
CC de la Sologne des Etangs	15	92	148	402	173	1032%	83%	166
CC du Pays de Chambord	396	352	560	419	170	-57%	-19%	379
CC Cœur-de-Sologne	34	122	116	122	170	395%	49%	113
CC Beauce Val de Loire	107	53	34	69	151	42%	9%	83
CC Val-de-Cher-Controis	102	124	127	170	150	48%	10%	135
CA Blois-Agglompolys	144	202	217	130	118	-18%	-5%	162
CC du Romorantinais et du Monestois	42	101	53	46	83	98%	19%	65
CC du Perche & Haut Vendômois	14	50	27	17	33	143%	25%	28
CC des Collines du Perche	21	59	54	20	25	19%	4%	36
CC de la Sologne des Rivières	71	75	17	7	8	-88%	-41%	36

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025

➔ Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : la CAF nette / habitant

- Données DGFIP - budget principal et budgets annexes

	2014	2015	2016	2017	2018	év.	év.moy. 2014-2018	Moyenne 2014 / 2018			
CC du Pays de Chambord	116	153	34	49	128	10%	3%	96			
CC du Romorantinais et du Monestois	87	83	60	77	75	-14%	-4%	76			
CC des Collines du Perche	-	21	40	14	69	-385%	ns	32			
CA Blois-Agglopolys	90	72	76	76	54	-40%	-12%	73			
CC Val-de-Cher-Controis	56	80	79	89	47	-15%	-4%	70			
CA Territoires Vendômois	34	28	57	67	36	7%	2%	44			
CC Cœur-de-Sologne	51	47	41	35	29	-43%	-13%	40			
CC de la Sologne des Etangs	51	33	82	63	22	-57%	-19%	50			
CC du Perche & Haut Vendômois	17	18	17	31	16	-3%	-1%	20			
CC de la Sologne des Rivières	0	5	-	3	20	-63431%	ns	3			
CC Beauce Val de Loire	43	-	114	-	70	-	107	-	170	-	84

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

3. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2020-2025



➔ Une analyse comparée avec les autres EPCI du Loir et Cher : la dette / CAF (en années)

- Données DGFIP - budget principal et budgets annexes

	2014	2015	2016	2017	2018	év.	év.moy. 2014-2018	moy.
CC Beauce Val de Loire	8,71	9,86	5,19	19,90	11,66	34%	8%	11,1
CC du Pays de Chambord	6,42	6,90	9,15	13,89	10,75	67%	14%	9,4
CC du Perche & Haut Vendômois	6,79	7,15	7,66	5,48	10,38	53%	11%	7,5
CC de la Sologne des Etangs	3,04	3,04	3,93	4,29	7,46	146%	25%	4,4
CA Blois-Agglropolys	2,94	4,60	5,83	6,36	7,24	146%	25%	5,4
CA Territoires Vendômois	5,22	5,15	5,04	6,68	7,19	38%	8%	5,9
CC Val-de-Cher-Controis	5,14	4,11	3,98	3,72	6,23	21%	5%	4,6
CC de la Sologne des Rivières	17,33	9,23	20,29	8,82	5,64	-67%	-24%	12,3
CC des Collines du Perche	10,51	6,74	8,61	5,73	4,43	-58%	-19%	7,2
CC Cœur-de-Sologne	1,20	2,48	2,12	2,60	3,72	211%	33%	2,4
CC du Romorantinais et du Monesto	1,24	1,14	1,57	1,55	1,48	19%	5%	1,4
TOTAL LOIR ET CHER	4,28	4,79	5,42	5,90	6,69			5,4

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2020

Au regard des orientations budgétaires, la CCVCC devra fixer :

- **Ses objectifs concernant :**
 - L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes
- **L'évolution moyenne constatée entre 2016 et 2017 pour le bloc communal s'est montée à 1,4%**
- **L'objectif national fixé par l'Etat pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est de 1,2%**
- **Pour ce qui concerne la CCVCC, ces objectifs se déclinent de la manière suivante :**
 - **Evolution des dépenses de fonctionnement (budget principal uniquement)**

Fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution des dépenses de fct	22 708 205	24 008 210	23 813 192	25 240 468	25 444 800	25 806 947	26 179 158	26 597 738	27 141 338
Evolution annuelle		5,7%	-0,8%	6,0%	0,8%	1,4%	1,4%	1,6%	2,0%

- **Evolution du besoin de financement - budget principal (prospective) = emprunt total de 1 100 k€ (simulation de base)**

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2020

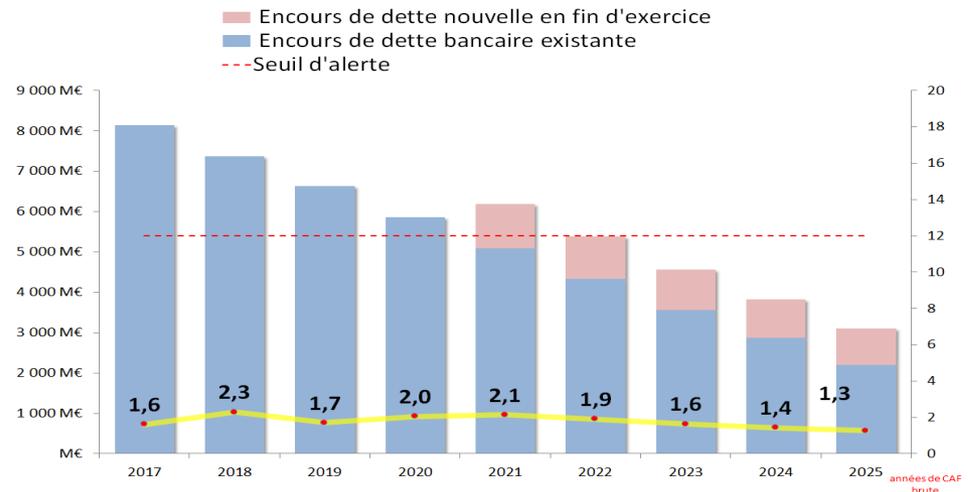
Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCVCC, sur la base des données à fin 2019 :

- L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :

- L'encours de la dette de la CCVCC se monte au 31/12/2019 à 19 131 k€, se décomposant ainsi entre les différents budgets:
 - Budget principal : 6 634 k€ (y compris PPP)
 - Budgets annexes : 12 497 k€
 - Total : 19 131 k€

Budget	Capital restant dû 1/1/20
Budget principal	6 633 567 €
Gendarmerie	498 303 €
MSP	1 036 655 €
Villages artisans	2 605 658 €
ZA St Aignan	122 518 €
Bâtiments relais	8 234 073 €
TOTAL	19 130 774 €

- La dette du budget principal représente 1,7 années d'autofinancement CAF calculée sur la base des comptes provisoires 2019).



5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2020

Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel :

- **Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2020**

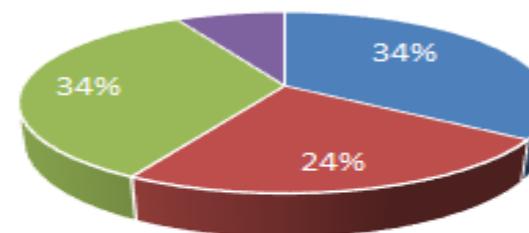
- Le temps de travail effectif des agents peut être très hétérogène
- La durée du travail de référence est de 35 heures par semaine
- Les effectifs de la CCVCC comptaient au 1/1/2020 :

en ETP / par catégories	A	B	C	Total
Emplois fonctionnels	1,0			1,0
Filère administrative	7,7	1,9	10,0	19,6
Filière technique	3,0	1,0	4,9	8,9
Filière médico-sociale	2,5	-	2,0	4,5
Filière sportive		2,0		2,0
Filière culturelle		3,4		3,4
Filière animation		6,0	11,6	17,6
TOTAL	14,2	14,2	28,4	56,9

- **Structure de la masse salariale 2019 (CA provisoire)**

- Par nature de charges (budget principal)

Structure des charges de personnel



- Rémunération principale - titulaires
- Rémunération principale - non titulaires
- Charges sociales
- Autres

- A noter :

- Au titre de son budget principal, la CCVCC a perçu des atténuations de charges à hauteur de 79,1 k€